

Les haies et boisements en bord de petits cours d'eau : enjeux, réglementation et gestion

Accompagnements techniques et financiers

Sèvremont – 8 septembre 2020



Accompagnement technique

- Pour toutes questions techniques se rapprocher des techniciens de rivières compétents (ou du CPIE Sèvre et Bocage) :

- Bassin versant de la **Sèvre Nantaise**

- **François MASSONNAUD** - Technicien de rivière

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE

Moulin de Nid d'Oie - 10bis, route de Nid d'Oie - CS49405 - 44190 CLISSON CEDEX

Portable 06 86 88 23 98 - Tél. 02 51 80 09 51 - Fax 02 51 80 50 11 – fmassonnaud@sevre-nantaise.com



- Bassin versant du **Lay**

- **Pierre-Clément GUINOT** - Technicien Rivière

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LAY (SMBL)

22 route de Nantes

85 210 SAINTE-HERMINE

Portable : 06 38 75 60 40 - Tel : 02.51.97.88.13 – Mail : pc.guinot@bassindulay.fr

Syndicat Mixte
LAY
Marais Poitevin

- Point Info Eau du CPIE Sèvre et Bocage

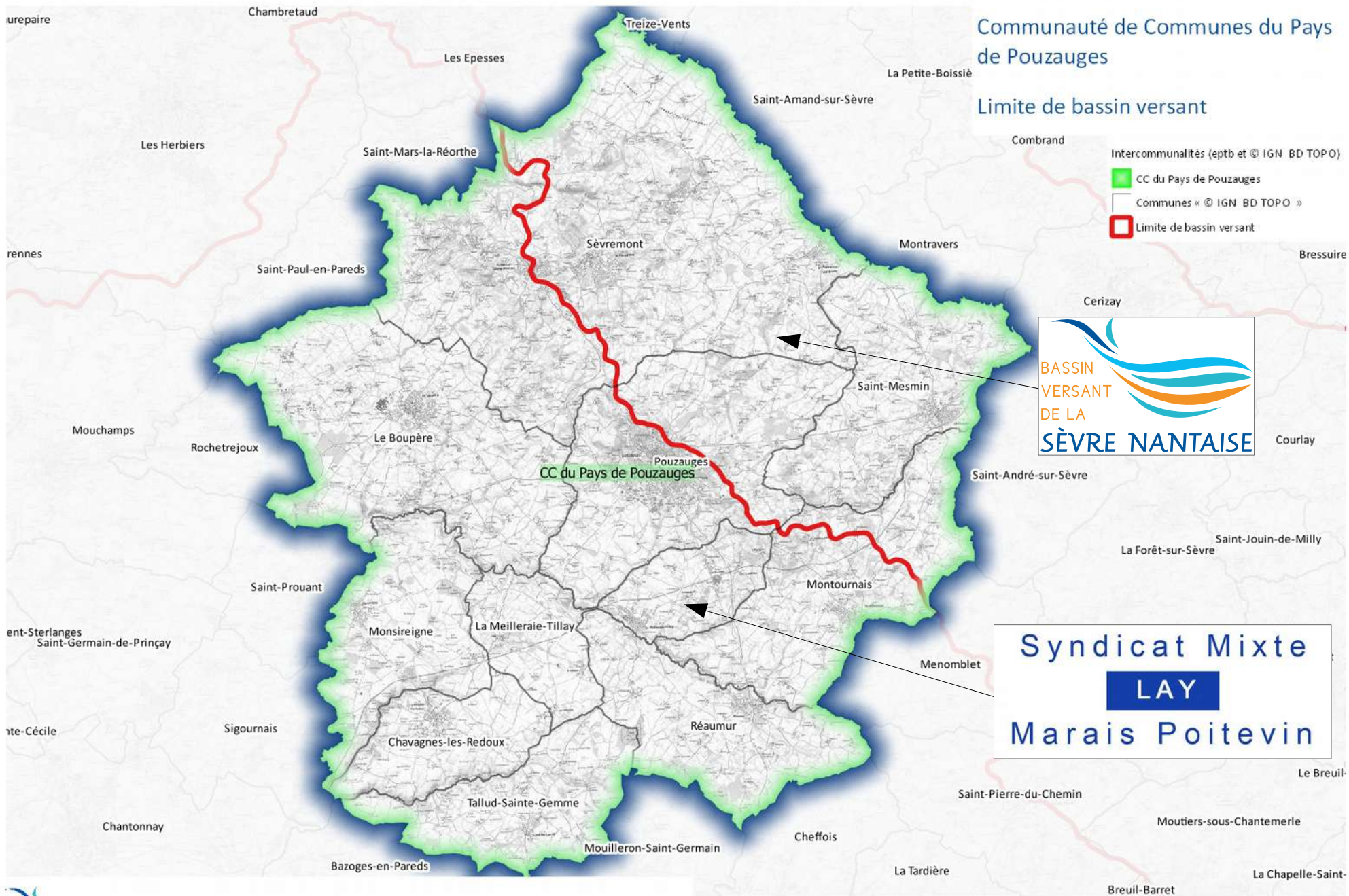
- Blandine DESNOUHES
- CPIE Sèvre et bocage
- Tél : 02.51.57.77.14 – Mail : b.desnouhes@cpi-sevre-bocage.com



- **Éléments de réponse pouvant être apportés :**

- Éléments clefs de la réglementation / Techniques d'entretien et espèces à privilégier / Modalités, fréquence et période d'intervention
- Retours d'expériences
- Et bien d'autres sujets autour des milieux aquatiques et humides de manière générale !





Accompagnement financier

- Les leviers de gestion / entretien

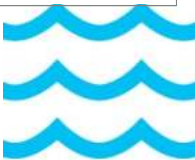
- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques localisées – MAEC « haies »

- Bassin versant du Longeron (Sèvre Nantaise) : Plus de possibilité de contractualisation → voir si cette mesure pourra être redéployée ultérieurement (future PAC)
- Bassin versant du Lay : Pas de possibilité de contractualisation de MAEC via le Syndicat Mixte du bassin du Lay

- Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

- Phase de test à venir sur la CC du Pays de Pouzauges (côté Sèvre Nantaise)

Libellé	Secteur géographique	Maître d'ouvrage	Principaux financeurs	Période	Principaux critères d'éligibilité	Principales contraintes	Montant de l'aide
MAEC « Haies » - BV SN	BV du Longeron (Sèvre Nantaise) / Partie Pays de la Loire	Opérateur MAEC BV Longeron : EPTB Sèvre Nantaise	Agence de l'Eau Loire Bretagne Régions (fonds européens) Ministère de l'Agriculture	2016 – 2018	Haies vives, continues, composées essentiellement d'essences locales, faisant l'objet de deux connections au réseau de haie existant et localisées perpendiculairement à la pente ou 30 à 40° par rapport à la pente Couplage obligatoire avec une autre MAEC (système ou localisée) ou une mesure bio Obligation d'engager au moins 90 % des haies éligibles Etc.	Respect du cahier des charges défini dans la notice de la mesure : - Respect de 2 tailles latérales dans les 5 années du contrat avec au moins une taille latérale dans les 3 premières années - Coupe sommitale non autorisée, etc.	0,36 € / ml de haie
PSE – BV SN	Bassin versant de la Sèvre Nantaise au droit de la CC de Pouzauges	CC Pays de Pouzauges	Agence de l'Eau Loire Bretagne CC de Pouzauges Entreprises privées locales ?	A définir (démarrage 2021 ou 2022 ?)	A définir	A définir	A définir



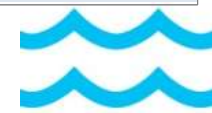
Accompagnement financier

- Les leviers de création

- Contrat Territorial Eau (CT EAU)

- Uniquement sur secteurs ciblés à enjeux « eau »
- Un panel de solutions pouvant aller du clef en main à la « simple » fourniture des plants

Libellé	Secteur géographique	Maître d'ouvrage	Principaux financeurs	Période	Principaux critères d'éligibilité	Principales contraintes	Montant de l'aide
CT EAU - Volet agricole – BV SN - Travaux de limitation des transferts (agri) - Territoire des cours d'eau à potentiel salmonicole	Bassin versant de la Sèvre Nantaise au droit de la CC de Pouzauges	EPTB Sèvre Nantaise	Agence de l'Eau Loire Bretagne Région Pays de la Loire EPTB Sèvre Nantaise	2021 – 2026	Sur secteurs ciblés dans étude de limitation du ruissellement et des transferts de pollutions (étude à lancer en 2021)	A définir (engagement de maintien et d'entretien via une convention)	Pas de reste à charge pour l'exploitant ou participation de l'exploitant (préparation, plantation, ...)
CT EAU - Volet agricole – BV SN Gestion durable des espaces agricoles	Bassin versant de la Sèvre Nantaise au droit de la CC de Pouzauges	CC Pays de Pouzauges	Agence de l'Eau Loire Bretagne CC de Pouzauges Région Pays de la Loire CD 85	2021 – 2023	Sur secteurs ciblés à enjeu « eau » et « biodiversité » dans étude de limitation du ruissellement et des transferts de pollutions (étude à lancer en 2021)	A définir (engagement de maintien et d'entretien via une convention)	Pas de reste à charge pour l'exploitant ou participation de l'exploitant (préparation, plantation, ...)
CT EAU - Volet agricole – BV Lay	Bassin versant du Lay au droit de la CC de Pouzauges	Vendée Eau ?	Agence de l'Eau Loire Bretagne SMB Lay Région Pays de la Loire CD 85 Vendée Eau	?	A définir	A définir	A définir



Accompagnement financier

- Les leviers mixtes « création et gestion »
 - La Charte Forestière du Pays de Pouzauges
 - Démarche volontariste de la CC du Pays de Pouzauges
 - Nécessité de signer un plan de gestion des haies
 - Possibilité de financer de la plantation (+ fourniture paillage)

Libellé	Secteur géographique	Maître d'ouvrage	Principaux financeurs	Période	Principaux critères d'éligibilité	Principales contraintes	Montant de l'aide
Charte forestière du Pays de Pouzauges	CC du Pays de Pouzauges	CC Pays de Pouzauges	CC Pays de Pouzauges FEADER (Europe Région) Contrat Nature (Région) Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)	Démarrage : 2017	Exploitation située sur territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges Lien fort avec filière bois énergie	Respect du plan de gestion des haies	Diagnostic et plan de gestion des haies : pas de reste à charge pour l'exploitant Plantations et paillage : variable selon nature du projet et enveloppe disponible



Accompagnement financier

- Les leviers liés à d'autres opérations

- Contrat Territorial Eau (CT EAU) – Volet milieu aquatique

- Les actions de restauration de cours d'eau peuvent nécessiter (BV Sèvre Nantaise et BV du Lay) :
 - Un entretien préalable de la ripisylve
 - Des plantations post travaux sur cours d'eau (+ mise en défens de berge si nécessaire)
- Sur le bassin versant du Lay :
 - Dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant, programme de travaux prévu en 2021

Libellé	Secteur géographique	Maître d'ouvrage	Principaux financeurs	Période	Principaux critères d'éligibilité	Principales contraintes	Montant de l'aide
CT EAU - Volet milieu aquatique – BV SN	Bassin versant de la Sèvre Nantaise au droit de la CC de Pouzauges	EPTB Sèvre Nantaise	Agence de l'Eau Loire Bretagne EPTB Sèvre Nantaise Région Pays de la Loire CD 85	2021 – 2023	Sur linéaires de cours d'eau concernés par des actions de restauration de cours d'eau (Environ 8 km de cours d'eau concernés sur la CC de Pouzauges au droit du bassin de la Sèvre Nantaise)	-	Pas de reste à charge pour l'exploitant
CT EAU - Volet milieu aquatique – BV Lay	Bassin versant du Lay au droit de la CC de Pouzauges	SMB Lay	Agence de l'Eau Loire Bretagne SMB Lay Région Pays de la Loire CD 85 Vendée Eau	2022 – 2024 ?	Sur linéaires de cours d'eau concernés par des actions de restauration de cours d'eau	-	Pas de reste à charge pour l'exploitant

